



SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE 7-9 rue du Moulin 68100 MULHOUSE
Tél 03.89.66.33.13 www.semaphore.asso.fr
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

EDUCATEUR SPECIALISE

Un million et demi d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en France, présentent des troubles psychiques, des handicaps ou des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Les aider à restaurer ou à préserver leur autonomie, telle est la mission de l'éducateur spécialisé. Son action se situe aussi bien dans le domaine social, scolaire et médical que dans celui de la protection judiciaire.

Description des tâches / conditions de travail

L'éducateur spécialisé partage la vie quotidienne d'enfants et d'adolescents, voire d'adultes, présentant des handicaps physiques ou mentaux, des troubles du comportement ou encore des difficultés sociales ou d'insertion. Il travaille en collaboration avec tous ceux qui participent à l'action éducative et sociale : psychologues, psychiatres, personnels administratifs, assistants de service social, enseignants, magistrats.

Selon son lieu d'embauche, l'éducateur travaille suivant différentes modalités. En internat, il est responsable d'un groupe d'une dizaine de jeunes en dehors des heures de classe ou d'atelier. En externat, il prend en charge les jeunes pendant les horaires scolaires ou travaille en collaboration avec des enseignants. En foyer, il organise la vie quotidienne et les loisirs des jeunes. En prévention spécialisée dans un quartier, il est « éducateur de rue ». Il aide les jeunes à résoudre leurs problèmes d'ordre affectif ou d'insertion. En milieu ouvert, l'éducateur peut être appelé, sur mandat d'une autorité administrative (DASS) ou judiciaire, à agir directement auprès d'un jeune, de sa famille, de son employeur ou de son professeur. En centre pour adultes, après quelques années d'expérience professionnelle, il peut travailler avec des handicapés, des personnes démunies sortant de prison ou d'établissements hospitaliers, maisons de retraite et clubs. Un nombre croissant d'éducateurs spécialisés travaillent par ailleurs dans les hôpitaux de jour et les services psychiatriques.

Nerfs solides, capacité d'écoute et goût du travail en équipe sont indispensables pour exercer cette profession. Les éducateurs sont employés par les communes et les établissements et services pour personnes handicapées et en difficulté. Pour devenir fonctionnaire, ils doivent passer le concours d'assistant territorial socio-éducatif.

Evolution professionnelle

Les éducateurs spécialisés peuvent reprendre des études pour devenir directeur d'un établissement social privé ou délégué à la tutelle. Le diplôme supérieur de travail social (DSTS) permet d'accéder à des fonctions d'encadrement et de gestion des établissements.

Etudes / formations

L'éducateur spécialisé est titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES). La préparation au DEES est assurée par des écoles agréées par le ministère chargé du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et par 2 IUT à Grenoble et Tourcoing. La durée de la formation est en principe de 3 ans et de 4 ans pour des personnels en situation d'emploi sur des postes éducatifs.

Les candidats à la formation doivent passer un examen d'admission dans les écoles. Il est ouvert aux titulaires du bac, du diplôme, d'un diplôme d'Etat de travail social ou paramédical sanctionnant 2 ans de formation ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ayant 5 ans d'expérience professionnelle.

Organisation de la formation

L'enseignement théorique d'une durée de 1450 heures est réparti en 4 domaines de formation :

- D.F.1 « Accompagnement social et éducatif spécialisé » (450 heures)
- D.F.2-1 « Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé » (300 heures)
- D.F.2-2 « Conception du projet éducatif » (200 heures)
- D.F.3-1 « Travail en équipe pluri-professionnelle » (125 heures)
- D.F.3-2 « Coordination » (125 heures)
- D.F.4-1 « Implication dans les dynamiques institutionnelles » (125 heures)
- D.F.4-2 « Travail en partenariat et en réseau » (125 heures)

L'enseignement pratique d'une durée totale de 15 mois est réparti sur trois années de formation. L'un d'eux doit obligatoirement se dérouler dans une structure avec hébergement.

Calendrier des épreuves

Clôture des inscriptions	07 Février 2011 inclus
Epreuves d'admissibilité	19 Février 2011
Epreuves d'admission	Mars 2011
Résultats aux sélections	24 Mai 2011
Rentrée scolaire prévue le	Septembre 2011

Coût des épreuves d'admission (2011)

ISSM et ESTES

- ♦ Epreuve écrite **71 €**
- ♦ Epreuve orale **195 €**

Le Conseil régional d'Alsace prend en charge la formation des candidats non salariés admis à la sélection dans la limite des quotas fixés.
Pour les personnes salariées ou en situation d'emploi, le coût total de la formation s'élève à **17860 €**
Pour les apprentis du secteur privé de la branche sociale et médico-sociale, la formation est prise en charge par la branche professionnelle.

Conditions d'admission

Peuvent se présenter aux épreuves mentionnées ci-dessous, les candidats titulaires :

- ♦ Du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau D.R.J.S.C S
- ♦ Du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- ♦ De l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense.

LES EPREUVES

Epreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve est commune aux centres de formation I.S.S.M., E.S.T.E.S., C.F.E.J.E. et E.D.I.A.C. Formation pour les 3 filières d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants.

Nature de l'épreuve :

Celle-ci consiste en un écrit de 3 heures qui comporte deux volets :

A partir d'un document touchant à des questions d'actualité, le candidat devra :

↳ Dégager les aspects essentiels du document de façon synthétique et concise ; retraduire à travers ces éléments la démarche et la cohérence d'ensemble.

↳ Rédiger un commentaire personnel et un argumentaire à partir d'une idée extraite du texte qui sera précisée aux candidats.

Sont dispensés de l'épreuve écrite, les candidats titulaires du :

- **D.E.E.S.** (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé)
- **D.E.A.S.** (Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social)
- **D.E.E.J.E.** (Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants)
- **D.C.E.S.F.** (Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale)

ainsi que les étudiants inscrits en 3ème année de Licence de Sociologie « Mention Développement Social » de l'Université de Strasbourg, uniquement pour les filières Assistant de Service Social et Educateur Spécialisé.

Epreuve orale d'admission

Les épreuves orales ont pour finalité de permettre d'apprécier chez les candidats les potentialités et dispositions nécessaires à l'entrée en formation et au futur exercice professionnel (motivation, ouverture d'esprit, investissements sociaux, connaissance des problèmes du monde contemporain, qualité relationnelle, capacités d'adaptation à des situations multiples, capacités d'initiative et de création).

Sont dispensés de l'entretien individuel avec un psychologue, les candidats titulaires du :

- **C.A.F.M.E.** (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur-Educateur)
- **D.E.E.S.** (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé)
- **D.E.A.S.** (Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social)
- **D.E.E.J.E.** (Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants)
- **D.C.E.S.F.** (Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale)

ainsi que les étudiants inscrits en 2ème année de formation de Moniteur-Educateur à l'I.F.C.A.A.D.

FORMATION INITIALE

Etablissements de formation en Alsace

♦ I.S.S.M.

Institut Supérieur Social de Mulhouse
4, rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
☎ : 03.89.33.20.00
Site web : www.issm.asso.fr
E-mail : issm@wanadoo.fr

♦ E.S.T.E.S

Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social
3, rue Sédillot BP 44
67065 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03.88.21.20.00
Site web : www.estes.fr
E-mail : cf@estes.fr

Préparation au concours

♦ A.P.P (Aide Pédagogique Personnalisée)

30F, rue de Hirsingue
68200 MULHOUSE
☎ : 03.89.33.19.12 / Fax : 03.89.33.19.11
E-mail : app.mulhouse@orange.fr
Site web : www.app-alsace.eu

♦ Institut Horizon

24a, rue des Magasins
67000 STRASBOURG
☎ : 03.88.23.77.99
Site web : www.horizon-strasbourg.com
E-mail : info@horizon-strasbourg.com

♦ Formation Plus (privé)

12, avenue d'Alsace
67000 STRASBOURG
☎ : 03.88.37.94.14
Site web : www.contrat-pro.fr
E-mail : iesa@contrat-pro.fr

♦ C.N.E.D. (cours par correspondance)

Centre Nationale d'Enseignement à Distance
BP 60200
86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL
☎ : 04.49.49.94.94
Site web : www.cned.fr

FORMATION CONTINUE

Après la formation d'éducateur spécialisé, certains diplômes sont proposés soit par les instituts en travail social soit par les Universités d'Alsace. Voici les plus caractéristiques :

♦ CAFERUIS (niveau II)

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
(Formation en alternance sur 2 ans)
E.S.T.E.S.
3, rue Sédillot – BP 44
67065 STRASBOURG Cedex
☎ : 03.88.21.19.90

♦ D.E.I.S. (niveau I)

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Social
E.S.T.E.S.
3, rue Sédillot – BP 44
67065 STRASBOURG Cedex
☎ : 03.88.21.19.90

♦ C.A.F.D.E.S. (niveau I)

Formation de Directeur d'établissement ou de Service d'Intervention Sociale
E.S.T.E.S.
3, rue Sédillot – BP 44
67065 STRASBOURG Cedex
☎ : 03.88.21.19.90

La préparation à la sélection pour l'entrée en formation au CAFDES se fait également à l'Estes.

♦ R.E.S.C.I.F

Recherches et Etudes Systémiques sur les Communications Institutionnelles et Familiales
160, route du Polygone
67100 STRASBOURG
☎ : 03 88 25 33 64
E-mail: contact@rescif.com

♦ C.E.R.I.S (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale)

Licence mention Sciences Sociales parcours « Sociologie et développement social »
22, rue Descartes
67084 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03 68 85 67 49 / Fax : 03 88 61 15 92
Site web : <http://sspsd.u-strasbg.fr>
E-mail : web-sspsd@unistra.fr

Cette Licence parcours sociologie et développement social permet à des étudiants ayant obtenu des diplômes de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, animateurs, etc...) de compléter leur formation initiale et de valoriser leur expérience professionnelle par un diplôme universitaire.

♦ Master mention Sciences Sociales spécialité « Sociologie »

♦ Master mention Sciences Sociales spécialité « Intervention sociale, conflits et développement »

Master professionnel : formation initiale ou continue
UFR des Langues et Sciences humaines appliquées
Université Marc Bloch
22, rue Descartes
Le Patio – Bâtiment 5
67084 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03.88.41.78.49
Site web : <http://www.unistra.fr/>

♦ Délégué à la tutelle

I.T.S (Institut du Travail Social.)
78, Quai Clémenceau - BP 92
69300 CALUIRE ET CUIRE Cedex
☎ : 04.72.27.44.20.

Pour une formation en Alsace ou à proximité, consulter prochainement le portail du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Liste non exhaustive ...

